



Bureau Coordonnateur de la garde en milieu familial
234 Moisan
Drummondville PQ.
J2C 1W8
Téléphone : 819 477-9931
Télécopieur : 819 477-9839
bcpetitslutins@cgocable.ca
Site WEB du BC : www.petitslutins.ca

🎵 Au feu ! Au feu ! les pompiers sont au travail ! Mesdames, messieurs attention faut qu'on s'en aille.

Voici une belle petite chanson que nous aimons chanter avec les enfants. Mais quoi faire et quand le faire pour prévenir le feu ? Voici ce dont la chronique d'automne traitera.

Commençons tout d'abord par la réglementation :

Article 91 RSGEE : La responsable doit pourvoir la résidence où elle fournit les services de garde:

1° d'un téléphone;

2° d'une trousse de premiers soins gardée hors de la portée des enfants et dont le contenu est énuméré à l'annexe I et adaptée, quant aux quantités, au nombre et à l'âge des enfants reçus;

3° **d'au moins 1 détecteur de fumée par étage;**

4° **d'au moins 1 extincteur facilement accessible;**

5° de jeux et de matériel éducatif appropriés à l'âge des enfants et à leur nombre et pertinents à la réalisation du programme éducatif.

Article 90 RSGEE : **La responsable doit prévoir des procédures d'évacuation en cas d'urgence. Elle doit organiser des exercices à cet effet chaque fois qu'elle reçoit un nouvel enfant ou au moins 1 fois par 6 mois.**

Voici trois étapes recommandées pour prévenir un incendie

Étape 1 : prendre le temps d'observer, de tester et de remplacer les détecteurs de fumée ou les piles.

- ⇒ L'endroit pour l'installation de vos détecteurs de fumée est bien entendu à tous les étages de votre maison (article 91-3). De plus, si un enfant fait la sieste dans une chambre à coucher et que vous fermez la porte, il est recommandé d'installer un détecteur de fumée à l'intérieur de cette pièce.
- ⇒ Ne jamais peindre votre détecteur de fumée
- ⇒ Nous devrions TOUJOURS changer les piles de nos détecteurs de fumée deux fois par année. Pour éviter des oublis, il est recommandé de procéder au remplacement des piles lorsque vient le temps de passer à l'heure avancée ou de revenir à l'heure normale.
- ⇒ Ayez toujours en tête qu'avoir un détecteur de fumée qui ne fonctionne pas est pire que n'avoir aucun détecteur, car vous croyez à tort que vous êtes en sécurité.
- ⇒ Les détecteurs de fumée peuvent fonctionner à l'électricité, à pile ou au deux à la fois. Peu importe le modèle que vous avez, rappelez-vous que les détecteurs de fumée ont une durée de vie limitée.



Il faut remplacer un détecteur de fumée au moins tous les dix ans. Vérifiez sur l'emballage de votre détecteur quelle durée de vie lui est attribuée.

Saviez-vous que...

Dans le pire des scénarios, vous avez moins de 3 minutes pour sortir d'une maison en flammes. En effet, la fumée peut envahir aussi rapidement votre demeure. Cela comprend le temps que l'avertisseur de fumée détecte la fumée, sonne et vous réveille. Il ne reste plus beaucoup de temps pour évacuer. (référence : Sécurité Publique Québec)



Étape 2 : S'assurer du bon choix, du bon fonctionnement et du bon emplacement de l'extincteur



- ⇒ Sécurité Publique Québec recommande d'utiliser un extincteur de type ABC de 5lbs et plus. Selon eux, un extincteur est inefficace si le poids est inférieur à 5lbs.
- ⇒ Pour s'assurer du bon fonctionnement de votre extincteur, il est recommandé de le secouer énergiquement et de vérifier la pression sur le cadran tous les mois.
- ⇒ Chaque année, un examen de routine effectué par une personne qualifiée serait nécessaire. Vous pouvez joindre le service de sécurité incendie pour connaître le service d'entretien d'extincteur portatif de la région ou communiquer avec votre bureau coordonnateur.
- ⇒ Vous devriez faire remplir votre extincteur tous les 6 ans et toutes les fois que vous l'utilisez, ne serait-ce que quelques secondes.
- ⇒ Idéalement, l'extincteur devrait être installé de façon à être visible pour tous. À défaut de l'installer à la vue, une image d'extincteur identifiant l'emplacement de celui-ci serait fortement recommandé.
- ⇒ Il est préférable d'installer votre extincteur à la portée de main, c'est à dire pas trop haut (pour éviter des blessures en le prenant) et ni trop bas (pour éviter que les enfants le manipule) et accroché au mur près de la porte de sortie.
- ⇒ Ne jamais peindre votre extincteur.

Étape 3 : prévoir des procédures d'évacuation en cas d'urgence

Voici un exemple de déroulement d'évacuation que vous pouvez mettre en pratique :

1. Faites fonctionner l'avertisseur de fumée de l'étage que vous aurez choisi. L'effet de surprise n'est pas obligatoire, il ne fait qu'augmenter le stress chez l'enfant. Vous pouvez même faire collaborer les enfants en appuyant sur le bouton 'test' du détecteur de fumée. Pour ce faire, vous pourriez avoir un détecteur de fumée supplémentaire que les enfants pourront manipuler lors de l'activité.
2. Si vous avez un détecteur de fumée relié à une centrale et que vous préférez faire fonctionner celui-ci pour votre exercice d'évacuation, pensez à aviser votre centrale afin d'éviter une visite inattendu !!
3. Suivez la procédure d'évacuation que vous avez établie lors de l'élaboration de votre plan. Assurez-vous de sortir de façon sécuritaire, le plus rapidement possible.
4. rendez-vous au point de rassemblement déterminé lors de la préparation de votre plan d'évacuation.

*** Vous pouvez minuter votre exercice et tenter d'améliorer votre temps d'évacuation lors de votre prochain exercice ☺**

Étape 4 : Comment évacuer

- ⇒ S'il y a de la fumée, évacuez à quatre pattes le long des murs.
- ⇒ Fermer les portes derrière vous pour ralentir la progression de la fumée.
- ⇒ Touchez les portes et les poignées du revers de la main pour détecter la chaleur avant de sortir de la pièce.
- ⇒ Si la porte est chaude, placez au bas de celle-ci un drap ou tout autre tissu pour éviter que la fumée pénètre dans la pièce. Dirigez-vous vers la fenêtre pour sortir.
- ⇒ Vous pouvez couvrir votre bouche et votre nez d'un linge mouillé si vous rencontrez un mur de fumée.
- ⇒ NE RETOURNEZ JAMAIS dans un bâtiment en flammes.
- ⇒ Composez le 911 dès que vous êtes sorti.

Lorsque la fumée envahit une pièce, il est impossible de s'y trouver. Exercer-vous à circuler à quatre pattes et les yeux fermés !!!!

Petits conseils à savoir !!

1. Veillez à ce que vos fenêtres soient toujours en état de s'ouvrir, hiver comme été !
2. Les portes qui nécessitent une clé pour être déverrouillées de l'intérieur peuvent vous mettre en danger en cas de feu
3. Les jouets et autres objets laissés devant les portes de chambres, dans les escaliers et dans les sorties peuvent vous faire trébucher et vous empêcher de sortir en toute sécurité lors d'un incendie



Étape 5 : quelle fréquence pour effectuer un exercice d'évacuation

- ⇒ Un exercice d'évacuation doit se faire au moins une fois par 6 mois **OU** à l'arrivée d'un nouvel enfant. (article 90)
Pour vous souvenir de la date effectuée, une inscription sur votre calendrier, agenda, registre d'évacuation en cas d'urgence (le bureau coordonnateur peut vous fournir un modèle) ou autre document pour vous souvenir de la date de celle-ci.
Que voulez-vous, la mémoire est une faculté qui oublie !!!!!

***Certaines RSG pensent à tort qu'il n'est pas nécessaire de faire des exercices d'évacuation avec les poupons parce que ceux-ci n'y comprennent rien. Les exercices d'évacuation ont pour but de sortir rapidement avec tout votre groupe multi-âges. Ces exercices vous permettent de réfléchir aux moyens les plus rapides et efficaces pour évacuer. De plus, il est inapproprié de penser qu'il faut attendre que le nouvel enfant soit adapté à votre service de garde pour procéder à cet exercice. Si vous deviez évacuer, il faut que vous soyez en mesure de le faire avec le nouvel enfant.**

Après toutes ces informations, nous vous souhaitons de belles réflexions, de belles vérifications et de beaux exercices d'évacuation !!

* **document ci-joint : Histoire de l'extincteur portatif : l'ABC de son utilisation (partie 1 et 2)**

Responsables de la chronique d'automne : Lucie Trinque, Sonia Côté, Manon Letendre, France Leclair

Référence :
www.securitepublique.gouv.qc.ca

L'extincteur portatif : l'ABC de son utilisation (partie 1)

L'usage de l'extincteur portatif s'est répandu. Il est beaucoup plus facile à utiliser qu'on le croit. Je vais donc vous raconter ma vie, la petite vie d'un extincteur portatif...

Il faut d'abord savoir choisir son extincteur. Très important, il me faut un sceau d'homologation d'un organisme comme UIC.

Moi, je suis un extincteur portatif à poudre de **type ABC**. Les lettres ABC désignent ce à quoi je peux m'attaquer. La lettre A veut dire que je peux éteindre un feu de carton, de papier, de bois, de tissu, en fait, tout solide qui n'est pas du métal. La lettre B désigne un feu de combustible liquide ou de gaz inflammable comme l'essence, l'huile, le beurre, les solvants ou la peinture. Le C, quant à lui, indique que je peux éteindre un feu d'équipement électrique sous tension comme une boîte de fusibles, un moteur électrique, des fils ou un panneau électriques. Je conviens aussi très bien dans une voiture.

D'autres sont à poudre de type K : ils se spécialisent dans les feux d'huile de cuisson, surtout la friture. J'ai aussi des cousins qui fonctionnent à eau; ils sont particulièrement efficaces contre les feux de papier, de carton, de bois et de tissu mais tout à fait incompétents contre les feux d'origine électrique. D'autres enfin utilisent le gaz carbonique ou CO₂. Ceux-là sont utiles contre les feux d'équipements électroniques car ils ne laissent pas de résidus. Il y en a peut-être dans vos bureaux!

Je me présente sous plusieurs tailles : 2,5, 5, 10, 20 et même 30 livres (environ 1, 2, 4, 5, 10 et 14 kilos). Il faut donc s'assurer de pouvoir me manipuler. La petite dame qui est venue au magasin hier éprouvait des difficultés à soulever mon voisin de 20 livres. Elle est donc repartie avec moi qui ne fais que 5 lb. J'ai la taille minimum requise; à moins de 5 lb, un extincteur est inefficace.

Une fois à la maison, ma nouvelle propriétaire s'est donné la peine de lire les instructions du fabricant. On y indique ce qu'il faut savoir à mon sujet. D'abord, m'installer convenablement. Je me prends un peu pour une star vous savez : j'adore être **visible**. Je ne suis pas rouge pour rien! Il faut dire que pour être utile, il faut que je sois facile à trouver. J'aime bien être situé près d'une sortie. Ça garantit la sécurité de celui qui m'utilise. Par contre, j'ai le vertige. Je n'aime pas les hauteurs. Heureusement, n'étant pas très grande, ma propriétaire ne devrait pas me fixer trop haut. Mais il ne faudrait pas que des enfants me tripotent. Je crains les enfants! Ils vous bousillent les cadrans, accrochent leurs casquettes ou leurs mitaines à votre poignée. Ils vous bouchent le tuyau avec de la gomme ou du papier. Ils peuvent même vous dégoupiller en moins de temps qu'il n'en faut pour dire *Au feu!*

La dame m'a donc accroché au mur, près de la porte de sortie, suffisamment loin de la cuisinière pour être sécuritaire. Comme indiqué dans le dépliant du fabricant, elle m'a même installé avec la plaque signalétique tournée vers l'avant, c'est préférable. D'ailleurs prenez-en connaissance.

Je suis installé dans ma nouvelle demeure depuis un peu plus d'un mois maintenant. La petite dame m'a retourné les sangs hier. Quelle surprise! Et comme si ce n'était pas assez, elle m'a secoué énergiquement. Elle répétera ça tous les mois, en plus de vérifier la pression sur mon cadran. J'ai

intérêt à être en forme! Surtout qu'elle devrait m'inspecter sous toutes les coutures et si un jour elle trouve une trace de rouille, oust ! je suis bon pour la casse. Tous les ans, je devrai subir un examen de routine effectué par une personne qualifiée. Elle peut joindre le service de sécurité incendie pour connaître le service d'entretien d'extincteurs portatifs de sa région.

Saviez-vous que certaines personnes vont jusqu'à peindre leur extincteur portatif? Elles ne doivent pas aimer le rouge! Ça ne doit pas convenir à la déco de leur maison. Il ne faut pas me peindre car ça peut nuire à mes performances!

Si vous possédez un extincteur portatif rechargeable, vous devez le faire remplir tous les six ans et toutes les fois que vous l'utilisez, ne serait-ce que quelques secondes. Si vous me placez dans un véhicule, ma poudre devra être remplacée tous les ans à cause de l'humidité. De plus, les vibrations compactent ma poudre plus rapidement que pour mes cousins installés dans une maison.

Vous ne devez jamais ouvrir un extincteur portatif, même si vous le croyez vide. Lors du remplissage, un extincteur comme moi atteint une pression d'au moins 160 livres par pouce carré (1 103 kPa). Même vidé de mon contenu, une pression résiduelle subsiste souvent. L'ouverture effectuée sans les précautions et l'équipement appropriés peut provoquer l'éjection de mes mécanismes internes et blesser sérieusement la personne qui m'ouvre.

Maintenant, [il faut que ma propriétaire apprenne l'ABC de mon utilisation](#). Comment s'en sortira-t-elle?

Collaboration : Service de sécurité incendie et civile de la Ville de La Tuque

L'extincteur portatif : l'ABC de son utilisation - Partie 2

[Dans la partie 1, une dame a fait l'acquisition d'un extincteur portatif à poudre](#). Ce nouvel épisode nous raconte comment sa nouvelle propriétaire devra apprendre à l'utiliser.

Maintenant, il faut que ma propriétaire apprenne l'ABC de mon utilisation. Évidemment, si un feu éclate, il faut d'abord que **tout le monde évacue** la demeure et se rende au point de rassemblement. Il faut aussi que **quelqu'un appelle les pompiers**. Et même si on parvient à éteindre le feu grâce à moi, il faut quand même appeler les pompiers. Ils feront la vérification des lieux. On ne sait jamais; on croit que tout est éteint, mais un feu peut s'être propagé dans un mur ou dans la hotte du poêle, par exemple.

Il faut m'utiliser seulement sur de petits feux ou sur un feu qui vient tout juste de prendre naissance. Et seulement si la pièce n'est pas trop enfumée. Il faut d'abord que ma propriétaire s'assure qu'elle est en sécurité. Elle doit se placer **près d'une sortie**; il faut absolument qu'elle ait une issue de secours dans le cas où elle ne parviendrait pas à éteindre le feu. S'il y a du danger, pas d'hésitation : il faut fuir.

Si la situation est sécuritaire, ma propriétaire doit **vérifier** si je suis plein en me soupesant et si l'aiguille de mon **manomètre** se situe en zone verte. Là elle peut m'utiliser. Il faut qu'elle **tire la goupille** et qu'elle appuie un court instant sur ma poignée afin de vérifier si je fonctionne bien. Ensuite, elle doit **s'approcher** à deux ou trois mètres du feu, ce qui correspond pour les plus vieux de sept à dix pieds. Elle ne doit pas trop s'approcher du feu sous peine de voir son toupet flamber!

Ensuite, elle me **dépose par terre** et s'agenouille près de moi. Ça évite que ses genoux s'entrechoquent. C'est énervant un feu! Elle n'est pas pompière.

Elle doit ensuite **décoller le boyau** du cylindre. Elle peut alors appuyer à fond sur le levier et faire un mouvement de gauche à droite, en visant la **base des flammes** et en couvrant la largeur du feu. Elle ne doit pas s'arrêter avant que les flammes ne soient totalement éteintes ou que l'appareil ne soit vide. Généralement, il faut entre 8 et 25 secondes pour me vider. Si ma propriétaire n'arrivait pas à éteindre le feu ou que la fumée se répandait dans la pièce, elle devrait fuir. Parfois, le salut est dans la fuite! Il vaut mieux abandonner la bataille que de risquer sa vie. Les pompiers, à leur arrivée, feront leur travail, ne vous inquiétez pas.

Même si la dame éteint le feu, **elle doit sortir aussitôt**. Les particules de poudre suspendues dans l'air ainsi que la fumée sont excessivement nocives pour la santé. Une fois les pompiers sur place, elle leur expliquera ce qui est arrivé, où était le feu et si tout le monde est sorti.

Vous voyez, je suis un bon complément à l'avertisseur de fumée. Il sauve des vies, je protège les biens. J'entre en action si mon propriétaire évalue la situation **sécuritaire** pour lui. Même un pompier peut m'utiliser au besoin. Et si je ne sers pas, c'est tant mieux. Surtout si c'est parce qu'il n'y a pas eu de début d'incendie et que personne n'aura été en danger. Mais retenez bien ceci : mon utilisation est simple... comme ABC.

Collaboration : Service de sécurité incendie et civile de la Ville de La Tuque

Référence :

www.securitepublique.gouv.qc.ca